



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du mardi 21 avril 2015

A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Absents : Mme Chr. Debonneville (exc.), MM. C. Bastian (exc.), S. Baudin (exc.), F. Debonneville (exc.), E. Dieperink (exc.), J. Dubugnon (exc.), A. Durussel (exc.), D. Egli (exc.), J.- L. Juillerat (exc.), G. Renaud (exc.).

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un municipal
2. Adoption du PV du 10 mars 2015
3. Communications du bureau
4. Réfection des routes communales : nomination d'une commission
5. Préavis No 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude » : présentation du rapport de la commission ad-hoc
6. No 01-2015 « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude » : présentation du rapport de la commission des finances
7. Rapport de la Municipalité sur la motion de S. Renaud et consorts « Quel avenir pour notre commune de Gimel face aux fusions de communes ».
8. Informations de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un municipal

Le président demande à M. S. Renaud de s'avancer.

M. S. Renaud prête serment

2. Adoption du PV du 10 mars 2015

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 10 mars 2015

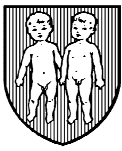
Il n'y pas d'observations.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau

Le Président :

- Annonce que la Municipalité a pris la décision de réserver l'accès à la salle de la Municipalité exclusivement aux séances de Municipalité. Pour des raisons de confidentialité principalement, aucune autre personne n'est autorisée à y accéder. Les séances des commissions et les travaux de dépouillement lors des votations devront utiliser les autres salles qui leur sont mises à disposition.



Conseil communal de Gimel

- Le comité directeur de l'Arasmac souhaite modifier ses statuts. Une commission doit donc être nommée, ses travaux seront rapportés à la Municipalité. Un préavis sera déposé lorsque toutes les communes auront rendu leur rapport. La commission suivante a été nommée : John Dubugnon, Marika Debonneville, John Reymond, Antonio Felgueiras, L. Durussel. Suppléants : Gilbert Pittet et Simon Baudin
- Remercie toutes les personnes qui ont contribué à la décoration des fontaines du village à l'occasion des fêtes de Pâques ;

4. Réfection des routes communales : nomination d'une commission

S. Judas explique que la Municipalité souhaite travailler en collaboration avec le conseil communal sur les différentes alternatives et projets de proposition avant de déposer un préavis.

Le groupe de travail suivant a été nommé par le bureau : Pascal Renaud, Jean-Luc Bignens, Christelle Debonneville, Jean-François Jacot, Daniel Arpin. Suppléants : Pascal Ciaburri et Marie Frutiger.

5. Préavis No 01-2015 : « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude » : présentation du rapport de la commission ad-hoc

Le Président passe la parole à la Municipalité.

S. Judas lit les conclusions du préavis

Extraits du préavis

PREAMBULE

Afin de définir une nouvelle orientation pour le secteur « La Vernette », la Municipalité a sollicité différents mandataires pour l'établissement d'une offre de prestations relative à l'organisation d'une démarche de mise en concurrence préalable à l'établissement d'un nouveau plan de quartier sur la parcelle No 93.

La démarche proposée revêt une forme particulière, à savoir l'attribution à plusieurs bureaux de mandats d'étude parallèles (MEP). (...) le MEP présente l'avantage de permettre un échange direct entre le collège d'experts et les participants à même de nourrir les réflexions en vue de l'établissement d'un concept de qualité répondant pleinement aux attentes.

CONTEXTE GENERAL

La nécessité de relocaliser le commerce d'alimentation Denner (en raison de l'échéance prochaine de son bail) est à l'origine des réflexions (...). Au vu de sa situation – au cœur du tissu urbanisé gimelan – le constat d'un potentiel important pour une mise en valeur assurant une forte contribution du secteur à la vitalité du village a été établi.

Les démarches préparatoires effectuées avec les CDG ARCHITECTURE, GEA PARTNER et CHRISTE&GYGAX ont permis, sous la direction de la Municipalité, de définir les vocations à assurer : logements, commerces de proximité, services et activités compatibles, place publique.

Ces nouveaux usages vont notamment impliquer de compléter l'offre existante en places de stationnement. (...)

L'organisation d'un MEP vise à mettre plusieurs bureaux en concurrence pour obtenir un concept d'aménagement (...) et un avant projet de réalisation des bâtiments (...). Pour concrétiser la requalification de la place de « La Vernette », il sera nécessaire de modifier l'affectation en vigueur, ce qui est prévu à travers l'établissement d'un nouveau plan de quartier. (...)

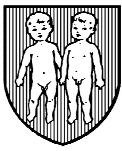
ENJEUX

Les principaux enjeux de la requalification de la place de « La Vernette » sont de :

- *Renforcer le rôle de centre local, par la mixité fonctionnelle (logements, commerces de proximité, services et activités compatibles),*
- *Créer une « vraie place publique »*
- *Offrir une qualité organisationnelle au lieu et une valeur d'ensemble au bâti,*
- *Assurer une accessibilité sécurisée*
- *Réaliser un parking souterrain*
- *Déplacer l'arrêt de bus*

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Le MEP se déroule selon les étapes suivantes :



Conseil communal de Gimel

- *Composition d'un collège d'experts*
- *Rédaction du cahier des charges*
- *Si nécessaire, recherche et mandat de spécialistes-conseils*
- *Sélection et invitation des participants*
- *Lancement des études*
- *Réponse aux questions des participants*
- *Pendant les études, dialogue entre le collège d'experts et les bureaux d'architectes-urbanistes participants, sous forme d'atelier*
- *Examen des propositions*
- *Dialogue et jugement final*
- *Rédaction du rapport du collège d'experts*
- *Exposition des résultats et versements des indemnités*

(...)

INDEMNITES

Chaque participant (architecte-urbaniste) a droit à une indemnité forfaitaire dès lors qu'il a rendu son étude finale et qu'elle est admise au jugement. (...) La Municipalité a fait le choix de 4 participants, à raison d'une indemnité de Fr. 20'000.00 chacun.

(...)

CREDIT D'ETUDES

L'objectif du crédit d'études est, hormis la réalisation d'un projet, d'engager les études nécessaires à l'établissement d'un devis détaillé, puis, par la suite, fera l'objet de demandes complémentaires liées à leur exécution.

Ainsi les études faisant l'objet de la présente demande comprennent :

Phase 1

- *Étude hydrogéologique (parking souterrain)*
- *MEP – organisation et déroulement*
- *MEP – Indemnités candidats architectes-urbanistes*

Phase 2

- *Création d'une SA et plan de financement*
- *Établissement du plan de quartier*
- *Modification du plan général d'affectation (stationnement bus)*
- *Avant-projet architectural*

S'agissant de la création d'une société anonyme, la Municipalité souhaite engager une étude approfondie afin de déterminer dans quelle mesure cette société serait plus apte au financement et à la réalisation du projet architectural envisagé. (...)

Coûts estimatifs des études – Montants TTC

Le coût estimatif du crédit d'études de Fr. 802'373.04 doit être divisé en deux. Le premier, d'un montant de Fr. 451'907.04 TTC sera à la seule et unique charge de la Commune. En effet, ce coût représente la mise en œuvre du projet y compris les frais urbanistiques d'aménagement du territoire jusqu'à la remise par les 4 candidats de leur projet d'aménagement.

Le deuxième d'un montant de Fr. 350'406.00 TTC pourra être repris et remboursé à la Commune par la SA lors de la mise en œuvre du crédit de construction, ces frais étant qualifiés dans le projet de construction d'études préliminaires.

(...)

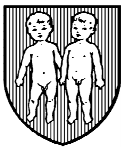
Le coût total du crédit d'étude est de Fr. 802'373.04. les liquidités de la Commune ne permettent pas de financer cet investissement. Dès lors, la Municipalité souhaite souscrire deux nouveaux emprunts pour un montant total de Fr. 805'000.00 (montant arrondi).

(...)

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers :

1. *De lui accorder un crédit d'étude de Fr. 805'000.00 TTC qui permettra de financer les frais d'études liés au nouvel aménagement de la Place de la Vernette tels que décrits ci-dessus*



Conseil communal de Gimel

2. De l'autoriser à contracter un emprunt bancaire de Fr. 452'000.00 auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché
 3. D'amortir cet amortissement sur une durée de 15 ans
 4. De l'autoriser à contracter un emprunt bancaire de Fr. 353'000.00 auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions actuelles du marché
- (...)

Le Président passe la parole à la commission ad-hoc

A. Fischer lit le rapport

Extraits du rapport

(...)

La place de la Vernette, (...) possède un potentiel de développement important pour la vitalité de notre village. Les principaux enjeux de la requalification de la place de la Vernette sont de renforcer le rôle de centre local par la mixité fonctionnelle (logements, commerces de proximité, services et activités compatibles), de créer une vraie place publique, d'offrir une qualité organisationnelle au lieu et une valeur d'ensemble au bâti, d'assurer une accessibilité sécurisée, de réaliser un parking souterrain et de déplacer la place de bus.

Pour concrétiser la requalification de la place de la Vernette, il est nécessaire de modifier l'affectation en vigueur de cette zone par l'établissement d'un nouveau plan de quartier.

La commission souhaite que la réflexion soit élargie à certaines parcelles adjacentes.

(...)

La création d'un SA a notamment fait l'objet de nombreuses questions de notre part auxquelles la Municipalité a répondu ; pour la commission, la réflexion sur d'autres modes de financement reste nécessaire.

La commission est convaincue qu'il est devenu indispensable de valoriser la Place de la Vernette, place centrale de notre village, futur lieu de vie participatif et convivial.

Conclusion :

La commission unanime, vous demande d'accepter (...) le préavis municipal no 1-2015 (...) tel que présenté (...)

6. 01-2015 : « Aménagement de la place de la Vernette – Crédit d'étude » : présentation du rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des finances

C. Messieux lit le rapport

Extraits du rapport

(...)

Notre commune se situe à un carrefour important de son avenir. Carrefour à la fois économique, d'investissement, social et politique. En effet, différents partenaires et investisseurs pourraient être intéressés par la mise en valeur de ce quartier, au cœur du tissu urbanisé et existant de notre village.

Sur le plan économique, ce projet est de nature à améliorer nos finances sur le moyen et le long terme, tout en permettant à un commerce important pour notre village et ses environs de conserver une clientèle de proximité. Il pourrait aussi attirer d'autres commerces et surfaces administratives.

Pour l'investissement ensuite, les montants engagés pour cette étude sont réalistes et permettront de maintenir l'essor de notre village, notamment sur le plan local et régional.

Pour mémoire, les autorités gimelanes se succédant depuis les années huitante, ont œuvré afin d'acquérir ces terrains dévolus à un développement du centre de notre commune.

(...)

La commission des finances, dans ce présent rapport, tient à relever également que nos autorités, tout en voulant permettre un développement harmonieux de notre village, se doit de ne pas oublier les priorités fixées dans le plan d'investissement proposé en début de législature (...)

Les coûts estimatifs d'investissements, d'un montant global de Fr. 802'373.04 peuvent être supportés par les finances communales. Par la création d'une société anonyme, immobilière ou autre fondation, le crédit de Fr. 350'406.00 lié à l'avant-projet architectural serait remboursé à la commune.



Conseil communal de Gimel

Conclusion

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée

P- Y. Correvon amène des compléments d'information : le montant demandé pour le crédit d'étude est dans les possibilités financières de la commune. Concernant le projet, il amène quelques éléments de comparaison: le complexe scolaire sportif à Nyon : Fr. 6.3 mios pour le crédit d'étude sur un projet estimé à Fr. 67.8 mios et centre scolaire à Crissier à Fr. 42 mios avec un crédit d'étude de Fr. 4.8 mios

Chr. Pasche demande à quelles parcelles précisément fait référence le rapport de la commission ad hoc

L. Guignard répond qu'il est fait référence aux parcelles adjacentes qui devraient être incluses dans la réflexion, notamment celle où se situe la laiterie qui est un terrain privé ainsi que la descente sur le village jusqu'au passage piéton ainsi que celle où se situe la voirie et les pompiers.

J.- M. Pasche relève que même si le montant est « réaliste », il reste élevé. Il demande des précisions sur le mode de financement, notamment sur la constitution d'une SA immobilière mentionnée dans le rapport

S. Judas confirme que le projet en est encore au stade de l'étude. Le montant global du projet de Fr. 20 mios excède les capacités financières de la commune (notamment de son plafond d'endettement). L'idée est donc de le loger dans une entité juridique de manière à attirer des ressources supplémentaires en partenariat avec des investisseurs privés. La forme juridique que prendra cette entité n'est pas encore arrêtée (fondation, SA, SA immobilière). Ce sont les conclusions de l'étude qui permettront de déterminer le montage financier le plus adéquat. Elle précise que si le choix devait se porter sur une SA, celle-ci resterait en mains de la commune. Il n'est en effet pas prévu d'ouvrir le capital-actions à des investisseurs privés. A titre de comparaison, elle évoque le fonctionnement de la société Valgaz qui gère la distribution du gaz dans les communes actionnaires et leur reverse les bénéfices. De manière équivalente, une SA gérerait le projet, le chantier, encaisserait les locations, reverserait les bénéfices à la commune, etc.

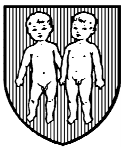
Elle explique également que l'un des buts de ce projet est de diversifier les sources de revenus de la commune qui sont pour l'instant limitées aux impôts et aux revenus tirés du patrimoine communal.

M. Jaccard rend attentif au fait que le conseil d'administration d'une SA échapperait au contrôle du conseil communal. Le projet est intéressant mais le mode de financement mérite d'être mieux précisé.

S. Judas précise que si la création d'une SA était retenue, son conseil d'administration serait composé de membres de la Municipalité et du conseil communal. Elle rappelle d'autre part que la constitution de la SA serait soumise au conseil qui pourrait donc se prononcer sur les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble du projet. Elle compare le fonctionnement d'une telle société à celui des associations intercommunales dans lesquelles sont représentés des membres des conseils communaux ou à Valgaz dans laquelle les municipaux défendent les intérêts des communes.

P.- Y. Correvon relève que la commission a également soulevé ces questions relatives à la constitution d'une SA mais qu'à ce stade, elle a considéré plus pertinent de concentrer son travail sur le projet lui-même que sur la constitution d'une SA qui n'est qu'une des alternatives au mode de financement. Il reconnaît cependant qu'il s'agira là de la question la plus délicate et sensible à gérer.

J.- L. Bignens félicite la Municipalité pour la qualité de ce projet qui va permettre de dynamiser la commune et exprime sa reconnaissance pour le travail des commissions.



Conseil communal de Gimel

P. Renaud demande si les finances de la commune permettront de conduire d'autres projets comme l'hôtel de l'Union et le projet scolaire.

S. Judas rappelle que l'état actuel de l'hôtel de l'Union est satisfaisant suite aux rénovations effectuées ces dernières années, la Municipalité et les tenanciers estiment que de nouveaux travaux qui entraveraient momentanément l'exploitation, ne sont pas indispensables.

Concernant le projet scolaire, une réflexion est en cours avec l'ASSAGIE sur les futurs besoins en locaux visant à obtenir une estimation des coûts pour un enclassement de tous les élèves scolarisés à Gimel au Marais. Elle rappelle que les revenus des locations permet de couvrir les frais liés à l'investissement.

L. Durussel demande quel serait l'impact de la constitution d'une SA sur les finances de la commune, notamment sur le plafond d'endettement et quelle serait la portée de la responsabilité de la commune.

Ph. Rezzonico rappelle qu'une SA étant responsable de ses dettes, l'impact pour la commune serait limité à la perte des actifs (les bâtiments) qui y seraient intégrés. Il rappelle que la SA n'est à ce stade qu'une des éventualités abordées et que d'autres modes de financements pourront être envisagés en fonction de la forme que prendra le projet et du possible partenariat avec des investisseurs.

Ph. Reymond met en lumière les aspects fonciers liés à ce préavis sur cette zone d'env. 6'000 m² qui ne rapporte pas d'argent et qui est activée au bilan (au patrimoine communal) pour Fr./ m² 1.-. Le préavis propose une identification formelle de cette zone qui va coûter Fr./ m² 130.- (Fr. 802'000 / 6'000 m²) pour un investissement qui doit permettre à terme, de la valoriser à hauteur de Fr./ m² 500.-. Dans ce contexte, l'investissement n'est pas si important. La question centrale porte sur cet investissement de Fr. 802'000, les discussions autour de la SA étant encore prématurées à ce stade d'avancement du projet.

R. Burnier reconnaît qu'il s'agit là d'un beau projet, nécessaire à la commune. Il demande si des investisseurs ont déjà fait part d'un intérêt.

S. Judas confirme que deux investisseurs ont manifesté un intérêt pour le projet.

L. Durussel demande si les espaces verts pourront être préservés, notamment si l'arrêt de bus est déplacé au champ de Foire.

L. Guignard renvoie à la présentation du projet qui montre qu'une attention particulière a été portée sur les espaces verts et rappelle que le but de cette étude est d'élaborer un espace accueillant pour les habitants.

R. Burnier demande quel est le risque de voir la commune perdre le contrôle de ce projet si les investisseurs ont davantage de force financière ;

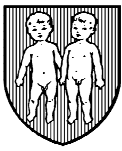
S. Judas répond que la Municipalité a l'intention ferme de conserver la main sur ce projet (sans quoi elle aurait vendu le terrain) pour diversifier la source de revenus de la commune ;

P.- Y. Correvon ajoute que cet investissement pourrait à moyen terme apporter les liquidités nécessaires au ménage communal, la commission des finances étant attentive aux investissements obligatoires (sécurité, routes) ;

L. Guignard rappelle que le présent préavis porte sur un crédit d'étude. Les investisseurs éventuels n'entreront dans la réflexion qu'au moment de la modification du plan de quartier, donc après une décision du conseil.

M. Jaccard fait part de son souhait de voir la commission des finances bien impliquée dans la phase de l'éventuelle constitution d'une société anonyme et de la recherche d'alternatives de financement

P.- Y. Correvon confirme que la commission des finances partage ces mêmes préoccupations.



Conseil communal de Gimel

S. Judas rappelle que l'éventuelle constitution d'une SA et le financement du projet devront faire l'objet d'un préavis qui sera traité par la commission des finances et par une commission ad hoc. L'entier du projet sera donc soumis au conseil communal.

R. Burnier remercie la Municipalité et les deux commissions pour leur travail et pour avoir apporté tous ces précisions sur ce projet.

La parole n'est plus demandée.

Le Président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 5 abstentions.

S. Judas remercie le conseil pour la confiance témoignée dans la conduite de ce projet important pour la commune.

7. Rapport de la Municipalité sur la motion de S. Renaud et consorts « Quel avenir pour notre commune de Gimel face aux fusions de communes ».

Le président passe la parole à la Municipalité pour la lecture du préavis

S. Judas lit la réponse rédigée par la Municipalité (*annexée au présent PV*).

Le président passe la parole à l'assemblée

L. Guignard remercie la Municipalité et reconnaît qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'attendre l'issue du projet de fusion en cours dans le district.

S. Judas ajoute que la Municipalité a privilégié le projet de la Vernette qui présente davantage de perspectives pour la commune et qui nécessite une conduite indépendante par les autorités directement concernées (CC et Municipalité de Gimel), hors du cadre d'un projet de fusion qui aurait rendu sa conduite excessivement complexe.

Elle rappelle cependant que les portes restent ouvertes à une discussion sur la fusion mais qu'elle devrait se mener une fois que l'état des projets sera plus avancé.

8. Informations de la Municipalité

R. Lambercy sur la déchèterie, elle annonce que les travaux vont bientôt commencer. Les travaux de charpenterie ont été attribués à l'entreprise Champandale, les travaux de maçonnerie à l'entreprise Debonneville et les travaux de ferblanterie à l'entreprise Meylan.

Ph. Rezzonico annonce que les travaux de réfection des rives de la Saubrette vont bientôt recommencer.

9. Divers et propositions individuelles

P.- Y. Correvon sur le bâtiment multifonction, il demande :

- quel est le planning
- quelle est la provenance des bois et quelle est l'entreprise adjudicatrice

S. Judas

- sur le planning, il y a eu des retards lié aux déviations des canalisations mais le chantier suit son cours,
- sur la charpente, suite à l'opposition de l'entreprise Jotterand, la commune a obtenu gain de cause et le délai de recours arrive à son terme prochainement. Des informations pourront être communiquées prochainement. Les bois viennent des forêts de Gimel.

J.- M. Pasche demande si les travaux qui reprendront le long de la Saubrette iront également sur le tronçon entre la route de St-Oyens et l'entreprise Lecoultre.

Ph. Rezzonico répond que la commune n'a pas encore d'indications précises à ce sujet.

P.- Y. Correvon

- remercie la Municipalité pour la qualité de l'aménagement et de l'entretien du jardin du souvenir au cimetière



Conseil communal de Gimel

- Il propose que le bureau du conseil et la Municipalité étudient la tenue d'une séance, éventuellement extra-muros, équipée de tables pour les conseillers.

L. Guignard demande des informations sur la répartition des dicastères suite à l'élection de M. S. Renaud.

S. Judas répond que M. S. Renaud reprendra les dicastères du municipal démissionnaire à l'exception des dossiers de la déchèterie et du bâtiment multifonctions qui ont dû être conduits ces derniers mois. Le dossier « Agenda 21 » actuellement chez Ph. Rezzonico sera repris par M. S. Renaud.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance du conseil :

- Mercredi 24 juin 2015

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h20.

Le Président

Le secrétaire

Vincent Frutiger

François Marti



COMMUNE DE GIMEL

Municipalité

REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA MOTION

S Renaud : Quel Avenir pour notre Commune de Gimel face aux fusions de communes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 2 avril 2014, M. Simon Renaud et consorts déposaient une motion invitant la Municipalité à se positionner face aux fusions de communes.

La motion relève qu'une importante réflexion avait déjà eu lieu lors de l'ancienne législature dans le cadre du groupe d'Aubonne +.

Il est important de relever qu'à cette époque une présentation avait été faite aux communes membres pour une fusion à 12 communes qui relevait, il faut l'admettre, aux niveaux péréquatif et taux d'imposition un réel gain. Cette présentation n'a cependant donné lieu à aucune suite dans ce cadre-là.

Au début de la présente législature, des pourparlers ont été réengagés et un certain nombre des communes n'ont pas souhaité poursuivre les démarches, notamment Gimel.

La Municipalité a dès lors engagé dès le 1er juillet 2011 toute une série de réflexions au sujet de projets communaux indispensables à son bon développement, notamment par le biais d'une planification financière qui a déterminé les perspectives d'investissements futurs de notre Commune. Elle a jugé à cette époque que d'entrer dans un processus de fusion ne lui permettrait pas de mener à bien ses réflexions. Elle a donc souhaité travailler de manière autonome à l'élaboration de différents projets avec l'appui de votre Conseil.

La Municipalité en a informé ses communes voisines, Saubraz et St-Oyens, par un courrier du 2 avril 2012 en leur indiquant notamment « que Gimel entreprenait une planification financière qui déterminera ses perspectives d'investissements futurs et qu'une fois ces éléments connus, la Municipalité proposait d'engager des études sur les futures collaborations intercommunales dans un premier temps ».

Nos communes voisines ont quant à elles préféré entrer tout de suite dans une démarche de fusion avec Aubonne et Montherod.

Les résultats de la procédure de fusion de nos communes voisines seront connus par un premier vote des conseils délibérants le 23 juin 2015 puis par une votation populaire le 13 septembre 2015. La Municipalité restera attentive à ces résultats.

Dans tous les cas, positif ou négatif, la Municipalité restera à l'écoute de ses communes voisines et se tiendra prête à entreprendre toutes collaborations utiles avec elles en attendant la réalisation de ses projets communaux lors de la prochaine législature.

Au nom de la Municipalité :


Sylvie Judas
Syndique


Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

